

Fiche technique T22

LE TRAITEMENT EST-IL OPPORTUN ?



Définition de la technique

Un traitement phytopharmaceutique ne doit jamais être systématique. Il convient, avant chaque traitement, de vérifier l'opportunité en se posant quelques questions : Est-il vraiment nécessaire de traiter ? Est-ce rentable de traiter ? Quels sont les risques à ne pas traiter ? Les réponses peuvent être apportées grâce à des outils d'aide à la décision (OAD) (outil permettant de prendre une décision opérationnelle d'intervention ou de préconiser un traitement), des règles de décision (règle opérationnelle permettant d'adapter ses décisions d'intervention en fonction de l'état de la parcelle), des observations...

Contre quel(s) bio-agresseurs ?

Potentiellement l'ensemble des bio-agresseurs sont concernés.

Bibliographie disponible

- Henry A., Toupet E.-L., Deytieux V., Reau R., 2012, Recueil et analyse critique des règles de décision pour la protection des cultures, Inra, 490 p.
- <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>
- <http://cultures-legumieres.ecophytopic.fr/cultures-legumieres>

Sur quelle(s) culture(s) ?

Potentiellement toutes les cultures, mais les outils ne sont pas disponibles pour l'ensemble des couples bio-agresseur/culture.

Quand ?

Les traitements phytopharmaceutiques sont opportuns lorsque la combinaison des autres techniques culturales est jugée moins pertinente et/ou que les pertes économiques prévisibles dues aux bio-agresseurs sont supérieures au coût du traitement (seuil d'intervention).

Dans quelles conditions ?

En plus de la présence de bio-agresseurs ou du risque de présence pour certains, l'opportunité de traiter dépend du contexte de la parcelle (environnement, pédoclimat), de la culture (variété, stade de développement...), de la présence d'auxiliaires, du traitement phytopharmaceutique choisi...

Temps de travail :

Prendre en compte le temps d'observation et de recherche d'informations.

Réglementation

Respect de la réglementation en vigueur tant sur les autorisations de mise sur le marché (AMM), les mélanges autorisés, les zones non traitées (ZNT), les conditions d'applications...

Effets induits

Temps de travail : (-) augmentation du temps d'observation des parcelles ;

(+) gain de temps de traitement si des traitements sont évités.

Organisation du travail : (-) besoin de formation du personnel pour identification des bio-agresseurs.

Économie : (+) diminution d'achat de produits phytopharmaceutiques et diminution de consommation de carburant si des traitements sont évités.

Agronomie : pas d'incidence.

Qualité du produit : pas d'incidence.

Énergétique : (+) diminution de la consommation d'énergie lorsque des traitements sont évités.

Environnement : (+) augmentation de la biodiversité fonctionnelle si des traitements sont évités ;

(+) diminution des transferts de produits phytopharmaceutiques vers l'eau et l'air.

Fiche technique T22

LE TRAITEMENT EST-IL OPPORTUN ?

Mise en œuvre de la technique

* Diagnostic

Il existe diverses solutions pour identifier la présence d'un bio-agresseur et connaître son niveau d'infestation.

❖ **Les bulletins de santé du végétal (BSV)** : diffusés de manière hebdomadaire et régionale par les Draaf et les chambres d'agriculture, ils contiennent la description de la situation phytosanitaire, l'analyse de risque et le résumé de la situation épidémiologique décrite par les modèles et les seuils de risque quand ils existent.

❖ **Les visites des parcelles et les observations des cultures** : elles doivent être régulières afin de détecter précocement la présence et les foyers de bio-agresseurs, mais aussi la présence d'auxiliaires permettant une régulation suffisante. La fréquence des observations est variable selon le risque de présence.

❖ **La surveillance** : des pièges à phéromones ou chromatiques sont disposés au semis ou à la plantation dans les parcelles.

* Raisonnement

S'il n'y a pas de techniques culturales (ou de combinaisons) possibles ou si elles sont jugées insuffisantes, le principe est de réaliser le traitement phytopharmaceutique uniquement lorsque le seuil d'intervention est atteint, c'est-à-dire lorsque le coût du traitement est inférieur aux pertes potentielles occasionnées par la présence de bio-agresseurs.

❖ **OAD** : pour déterminer ce seuil, il est nécessaire de vérifier la validité de différents OAD dans le contexte pédoclimatique. Certains sont une aide à la réflexion, c'est-à-dire qu'ils déterminent le niveau de risque et de nuisibilité du bio-agresseur comme le modèle Milart (mildiou de l'artichaut), Tom cast (alternariose de la carotte), Miléos (mildiou de la pomme de terre), Bremcast (mildiou de la laitue)... d'autres sont des outils d'évaluation des risques qui permettent, en période de pression, de savoir quand le traitement devient indispensable, comme le modèle Swat pour le vol de mouche du chou et de la carotte ou le modèle thrips sur poireau... Ces outils sont des aides pour déclencher ou non un traitement ; ils ne permettent cependant pas de s'affranchir de l'observation des parcelles.

❖ **Règles de décision** : les OAD mobilisent des règles de décision, mais toutes ne font pas l'objet d'un OAD particulier : par exemple, le seuil de 10 pucerons par plante sur le pois, le seuil de 10 à 20 % des laitues (pour le marché de frais) hébergeant une colonie de pucerons du feuillage à l'automne ou au printemps...

❖ **Adaptation au contexte** : le déclenchement d'un traitement doit également prendre en compte le contexte pédoclimatique qui favorise ou non la présence de bio-agresseurs ; l'espèce et la variété implantées qui peuvent présenter des sensibilités très diverses ; la conduite de la culture (travail du sol, date de semis ou de plantation, irrigation, fertilisation, date de récolte...) qui a une influence non négligeable sur la présence et la nuisibilité des bio-agresseurs ; le stade de développement de la culture (à certains stades, des bio-agresseurs peuvent être observés sans pour autant être nuisibles et le risque de phytotoxicité peut être plus important)...

Techniques pouvant être associées pour une meilleure efficacité

Afin de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, il faut assurer leur efficacité optimale. Cela passe par un respect des conditions d'application (FT 22) spécifique à chaque produit. Ensuite, avoir une démarche de co-conception de systèmes de culture économes combinant un ensemble de techniques décrites dans ce guide permet de réduire de manière plus importante l'utilisation des produits.